

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 06

Administration d'accueil : Cour des comptes	Catégorie : A+
Corps : Magistrats des chambres régionales et territoriales des comptes	Indice sommital du corps : IM 1274 Indice maximum de recrutement : IM 623
Grade ou classe : Conseiller de chambre régionale des comptes (Métier référencé dans le domaine fonctionnel « contrôle externe » du répertoire interministériel des métiers de l'Etat – RIME-, publié par la DGAFP en avril 2017, page 228).	

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :

Compétences techniques utiles et appréciées :

- Connaissances dans les domaines du contrôle de gestion, des finances publiques locales, des marchés publics, de la comptabilité des collectivités territoriales, de la comptabilité générale de l'Etat, contentieux administratifs et financiers, contrôle de légalité... ;
- Connaissances des collectivités territoriales et de leurs élus ;
- Connaissance du secteur hospitalier.

Critères de sélection / Compétences recherchées :

Les fonctions de magistrat de chambre régionale et territoriale des comptes nécessitent rigueur, autonomie, goût prononcé pour l'analyse et la réflexion, aptitude aux fonctions de contrôle de haut niveau, capacité à mettre en œuvre les connaissances en matière juridique, économique, financière et comptable, capacité réelle de rédaction de rapports comme de décisions de portée juridictionnelle, sens aigu de la diplomatie et de la mesure, exigé par un métier qui comporte une part importante de contacts avec les élus locaux :

- Bonnes connaissances de la société civile, de l'organisation de l'administration de l'État, des statuts des organismes contrôlés par les chambres régionales des comptes ;
- Connaissances des travaux menés par les juridictions financières, des missions de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes ;
- Principes fondamentaux de droit public, finances publiques et comptabilité publique.

Formation et stages :

- Date : à partir de la date de mise à disposition.
- Durée : stage s'accueil, puis offre de formation permanente.
- Lieu : Cour des comptes et chambres régionales des comptes.

Affectation : au sein de l'une des chambres régionales et territoriales des comptes (17 dont 13 en métropole).

- Durée moyenne d'affectation souhaitée dans le poste offert : 5 ans.
- Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement.

Il est précisé qu'aucune exigence sur la chambre d'affectation ne pourra être émise par le candidat. Le choix d'affectation est fonction des besoins et des vacances de postes au sein des juridictions financières.

Dates de :

- **Mise à disposition : 01/01/2021**
- **Détachement : 01/03/2021**

Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :

Joindre impérativement une lettre de motivation, un curriculum-vitae détaillé, la copie des diplômes.

Après une première sélection, sur dossier, chaque candidat présélectionné est appelé à passer un entretien avec une commission de sélection. Cette audition d'une durée de 35 minutes, est orientée sur le parcours, les motivations et les compétences du candidat, ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel des juridictions financières et sa capacité à se projeter dans le métier de magistrat financier. Sur proposition de la commission de sélection, un ou plusieurs candidats auditionnés pourront ensuite passer un second et dernier entretien avec le Premier président de la Cour des comptes. A l'issue de cet échange, le Premier président proposera à la CNOI ceux/celles des candidat(e)s qu'il envisage d'accueillir en détachement dans les juridictions financières.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :

Pour l'essentiel, l'activité des chambres régionales et territoriales des comptes est orientée autour de trois axes : le contrôle des actes budgétaires, le jugement des comptes et le contrôle des comptes et de la gestion des collectivités locales et de leurs satellites.

Les conseillers de chambre régionale des comptes exercent des fonctions de magistrat dans la chambre où ils sont affectés, placés sous la responsabilité d'un président. Ils participent au jugement des comptes des communes (à l'exception des plus petites d'entre elles), des départements et des régions et de leurs établissements publics locaux. Ils contrôlent la gestion de ces collectivités et établissements ainsi que celle des sociétés d'économie mixte et des organismes bénéficiant d'apports financiers des collectivités et établissements publics entrant dans leur champ de compétence. Ils participent au contrôle des actes budgétaires des collectivités et établissements publics locaux.

L'ensemble des décisions est obligatoirement pris de manière collégiale par plusieurs magistrats au sein desquels nul ne dispose d'un avis prépondérant.

Dès son affectation en chambre régionale ou territoriale des comptes, il prête serment et exerce ses fonctions comme tout membre du corps. A l'issue de son détachement, il est titularisé dans le corps des magistrats de chambre régionale des comptes.

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES CLASSES	ECHELONS	IB	INM	OBSERVATIONS
Président de section	2 ^e ES - chevron III	HE D3	1274	<p><u>2^e échelon spécial de PS</u> : accessible aux PS ayant atteint le 1^{er} échelon spécial depuis au moins 5 ans (accès contingenté et par ordre d'ancienneté).</p> <p><u>1^{er} échelon spécial de PS</u> : accessible aux PS ayant atteint le 4^e échelon depuis au moins 5 ans (accès contingenté et par ordre d'ancienneté).</p> <p><u>Perspectives de carrière</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'accès au grade de conseiller maître à la Cour des comptes. - Possibilité d'accès au statut d'emploi de président ou de vice-président de CRTC.
	2 ^e ES - chevron II	HE D2	1221	
	2 ^e ES - chevron I	HE D1	1168	
	1 ^{er} ES - chevron III	HE C3	1168	
	1 ^{er} ES - chevron II	HE C2	1143	
	1 ^{er} ES - chevron I	HE C1	1119	
	4 ^{ème} - chevron III	HE B bis3	1119	
	4 ^{ème} - chevron II	HE B bis2	1090	
	4 ^{ème} - chevron I	HE B bis1	1062	
	3 ^{ème} - chevron III	HE B3	1062	
	3 ^{ème} - chevron II	HE B2	1008	
	3 ^{ème} - chevron I	HE B1	967	
	2 ^{ème} - chevron III	HE A3	967	
	2 ^{ème} - chevron II	HE A2	920	
	2 ^{ème} - chevron I	HE A1	885	
1 ^{er}	1021	825		
Premier conseiller	ES - chevron III	HE B bis3	1119	<p><u>Echelon spécial de premier conseiller</u> : accessible aux PC ayant au moins 15 ans d'ancienneté dans le corps et au moins 7 ans au 7^{ème} échelon (accès contingenté et par ordre d'ancienneté).</p> <p><u>Perspectives de carrière</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'accès au grade de conseiller référendaire à la Cour des comptes. - Possibilité d'accès au grade de président de section (pour les premiers conseillers ayant atteint au moins le 3^{ème} échelon et effectué une mobilité d'au moins deux ans). - Possibilité de délégation dans les fonctions de procureur financier.
	ES - chevron II	HE B bis2	1090	
	ES - chevron I	HE B bis1	1062	
	7 ^{ème} - chevron III	HE B3	1062	
	7 ^{ème} - chevron II	HE B2	1008	
	7 ^{ème} - chevron I	HE B1	967	
	6 ^{ème} - chevron III	HE A3	967	
	6 ^{ème} - chevron II	HE A2	920	
	6 ^{ème} - chevron I	HE A1	885	
	5 ^{ème}	1021	825	
	4 ^{ème}	946	768	
	3 ^{ème}	876	715	
	2 ^{ème}	807	662	
1 ^{er}	755	623		
Conseiller	7 ^{ème}	755	623	<p>Indice maximum de recrutement : IM 623</p> <p><u>Perspectives de carrière</u> :</p> <p>Accès au grade de premier conseiller (après avoir atteint le 6^{ème} échelon et effectué trois ans de services effectifs dans le corps).</p>
	6 ^{ème}	706	586	
	5 ^{ème}	659	550	
	4 ^{ème}	593	500	
	3 ^{ème}	533	456	
	2 ^{ème}	477	415	
	1 ^{er}	434	383	

SITE INTERNET DU MINISTERE :

www.ccomptes.fr

Juin 2019

pm-cnoi.fct@def.gouv.fr

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/la-commission-nationale-d-orientation-et-d-integration-0>